

Version du document	Objet de la modification	Date
v1.00	1 ^{ère} version du document	17/12/2025

Contexte

Une **mise à jour automatique** est en cours de diffusion. Elle intègre les évolutions réglementaires suivantes :

- Actualisation du [plafond de la sécurité sociale au 1^{er} janvier 2026](#)
- Augmentation du taux patronal de la surcotation CNRACL au 01/01/2026 pour les fonctionnaires surcotisant à compter du 02 février 2024 : [Décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025](#) et [Décret n°2024-49 du 30 janvier 2024](#).
- Augmentation du taux patronal CNRACL au 01/01/2026 pour les fonctionnaires surcotisant : [Décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025](#)

Dans votre application

Lorsque la mise à jour vous aura été diffusée, le message suivant apparaîtra à l'ouverture du progiciel :

Liste des constantes à actualiser



Attention, de nouvelles valeurs de constantes ont été détectées ! Si vous souhaitez les intégrer sur votre paie en cours, sélectionnez « Actualiser » sinon « Reporter » ;
La mise à jour pourra alors se faire lors de l'ouverture de votre prochain mois de paie.

Type	Constante	Valeur	Depuis le	Action	Rappels automatiques
Générale	CNRACL, taux patronal	37,65	01/01/2026	Actualiser	✓ Oui
Générale	CNRACL, taux patronal surcotation à pa	37,65	01/01/2026	Actualiser	✓ Oui
Générale	Plafond de la Sécurité Sociale	4005	01/01/2026	Actualiser	✓ Oui
Générale	Plafond horaire de la sécurité sociale	30	01/01/2026	Actualiser	✓ Oui

Valider

Annuler

Imprimer

Historiques

- Cliquez sur le bouton **Valider**.

⚠ Si vous aviez déjà ouvert le mois de janvier 2026, vous devrez refaire l'ouverture :

- Dans le bureau **Cycle de paie**, cliquez sur l'option **Ouverture / Cloture du mois de paie**,
- Sélectionnez votre établissement puis cliquez sur le bouton **Ouvrir**,
- Un message indique que le mois est déjà ouvert, vous devez répondre **Oui**.